

# Mariam Sylla autorisée à vivre en France

■ Hier, la mère de famille d'origine malienne a reçu sa lettre de régularisation au titre de la circulaire Sarkozy. Elle avait été expulsée à tort en mai puis rapatriée. Depuis juillet, elle vivait dans une caravane à La Ferté-St-Aubin.

Elle est sortie en pleurant de La Poste de la Ferté-Saint-Aubin, hier, vers 16 h30, après avoir décacheté le courrier tant espéré. Mariam Sylla est autorisée, avec ses deux enfants, à rester sur le territoire français. Et ce, dans le cadre de la fameuse circulaire Sarkozy du 13 juin régularisant certains étrangers, parents d'enfants scolarisés. « Nous avons examiné le cas de Mme Sylla et compte tenu de sa situation particulière et à titre humanitaire, en liaison avec le

cabinet du ministre d'État, le préfet a décidé de la régulariser », a indiqué la préfecture qui va lui délivrer un titre de séjour d'un an avec autorisation de travailler.

## « Grand soulagement »

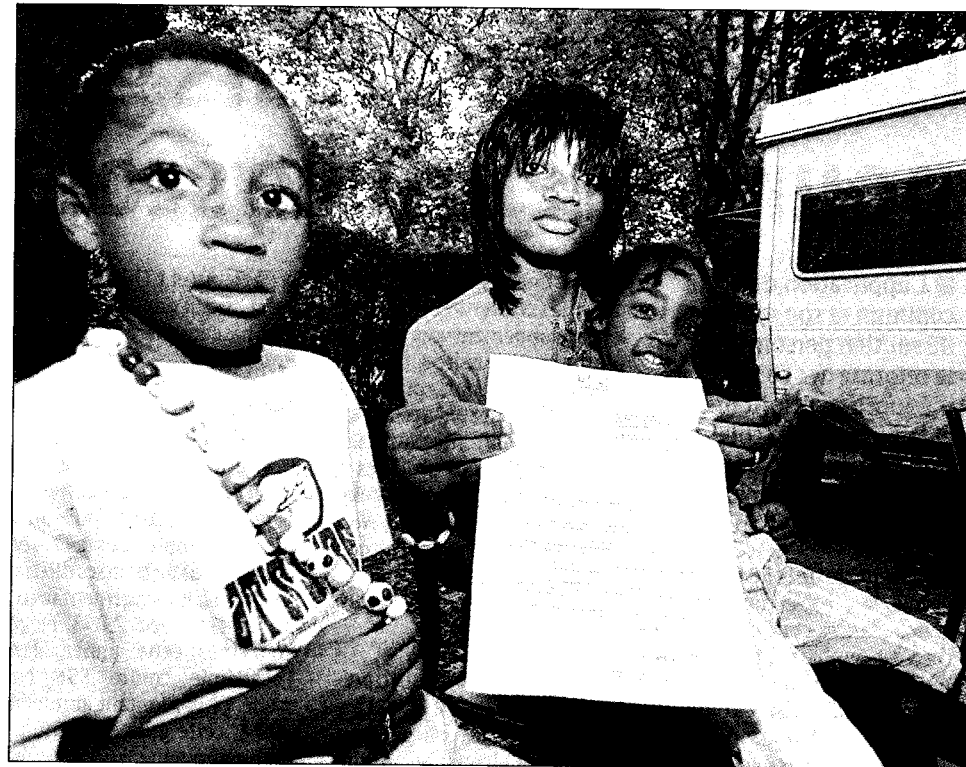
« Oui, je suis heureuse, soulagée. Merci, merci. J'avais peur. Mes deux enfants sont contents aussi », a-t-elle confié, hier soir, du camping de La Ferté-Saint-Aubin où elle a trouvé refuge. « C'est un grand soulagement. Il y a trois ou quatre jours, on était inquiet car son visa expirait jeudi. (...) Il a fallu déployer une énergie énorme pour quelque chose qui semblait être évidente depuis son rapatriement. On a attendu jusqu'à hier pour inscrire les enfants à l'école, commente Ségolène Petit, du Réseau éducation sans frontière (RESF). On commence maintenant à envisa-

ger l'avenir, à voir les choses de manière positive. »

Expulsée à tort vers le Mali en mai dernier, puis rapatriée à la demande du ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, quelques semaines plus tard, Mariam Sylla vit en France depuis sept ans avec ses deux enfants, Aïssata, 3 ans et Mohamed, 5 ans, qui seront tous les deux scolarisés à La Ferté-Saint-Aubin dès lundi.

« Je me réjouis de cette décision qui est pleinement justifiée », a réagi le sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur, qui a été en contact avec le ministère de l'Intérieur tout l'été sur ce dossier.

**Anthony Gautier et Sandrine Séon.**



HIER, À LA FERTÉ-SAINT-AUBIN. Soulagée, Mariam Sylla a enfin entre les mains le précieux sésame qui lui permet de rester sur le territoire national. (Photo : Pascal Proust.)

## Maxime Kanga pourrait échapper à la reconduite à la frontière

Maxime Kanga, ce ressortissant camerounais de 39 ans, sous le coup d'un arrêté de reconduite à la frontière, échappera peut-être à l'expulsion. Hier, devant la cour administrative d'appel de Nantes (Loire-Atlantique), le commissaire du gouvernement s'est dit favorable à l'annulation de l'arrêté préfectoral du 22 mai qui plaçait cet habitant de La Chapelle-St-Mesmin dans une situation personnelle très délicate : emprisonné au Cameroun pour avoir osé dénoncer des fraudes et des malversa-

tions électorales, Maxime Kanga, alors avocat stagiaire, est parvenu à rejoindre la France en septembre 2000. Depuis lors, aucun titre de séjour ne lui a été octroyé.

### Des engagements sociaux

Le 1<sup>er</sup> juin dernier, tandis que le tribunal administratif devait se prononcer sur la demande d'annulation de l'arrêté du préfet, il lâchait, tremblant « je suis à côté du cercueil ». Le 6 juin, le tribunal d'Orléans refusait pourtant de lui donner gain de cause. Les conclusions

du commissaire du gouvernement formulées hier sont de nature à redonner un peu de baume au cœur de Maxime Kanga. Même si l'on ne peut aujourd'hui préjuger de la décision que prendra la cour d'appel administrative d'ici trois à quatre semaines. En toute hypothèse, le commissaire du gouvernement a été sensible à l'argumentation de M<sup>e</sup> Paul Riandey, en soulignant les engagements sociaux et humanistes de Maxime Kanga. Bien intégré dans la vie associative chapel-

loise, activement épaulé par un comité de soutien, le ressortissant camerounais a reçu, en juin dernier, l'appui de politiques de tous bords. En 2003, Maxime avait sauvé de la noyade un animateur victime d'un malaise à la piscine de Saint-Jean-de-la-Ruelle. Ces éléments ont conduit le commissaire du gouvernement à estimer, au regard d'une insertion qu'il jugeait réussie, que le préfet avait commis « une erreur manifeste d'appréciation ».

**Philippe Renaud.**

## REPÈRES

### ■ 13 mai

Arrêtée dans l'Eure où elle rendait visite à une amie, Mariam Sylla, qui vivait à Orléans, est expulsée vers le Mali, son pays d'origine, avec ses deux enfants. Et ce, en dépit d'un recours en annulation de son arrêté de reconduite à la frontière, légalement suspensif. Cet arrêté a été annulé par le tribunal administratif d'Orléans puis validé en appel.

### ■ 31 mai

À la demande du ministre Sarkozy, Mariam Sylla est rapatriée en France. Elle est alors prise en charge avec ses enfants par RESF. La famille fait l'objet début juillet d'un parrainage républicain en mairie de La Ferté-Saint-Aubin et peut poser ses valises au camping de la commune. Les enfants peuvent fréquenter le centre aéré durant tout l'été.